

## Au sommaire :

**L.H.A.D. : du local au national**  
**Formations et congrès**  
**En BREF**

P 1 à 3  
P 3  
P 4

**Un É il sur les ACTIONS URPS 2015**  
**Point épidémiologique**  
**Offres d'emploi**

P 5-6  
P 6  
P 6

### Etude Régionale sur l'Exercice Infirmier Libéral : **MERCI !**

**37,5%** des IDELS interrogés ont répondu au questionnaire.  
L'Observatoire Régional de la Santé analyse actuellement les données et prépare le document de synthèse. Soyez patients les résultats arrivent...

#### Le mot de la présidente :

*Chères consœurs, chers confrères,*

*La saison estivale s'achève, les enfants ont repris le chemin de l'école tandis que les élus URPS, mobilisés tout l'été pour préparer les futures élections et suivre les projets en cours, entament la dernière ligne droite avant la fin de cette 1ère mandature.*

*Je vais profiter de cette tribune qui m'est offerte, pour adresser ce dernier message (avant d'observer une période de silence en raison de campagne électorale) à l'ensemble de l'équipe URPS.*

*Je remercie tous les élus pour la confiance qu'ils m'ont accordée, leur engagement au cours de ces 5 années dans les divers projets réalisés, leur disponibilité pour siéger dans les trop nombreuses commissions ou bien assurer la représentation de l'URPS Infirmiers dans les colloques et réunions très diverses.*

*J'ai apprécié nos échanges de point de vue, parfois divergents mais toujours respectueux. C'est grâce à ce climat serein et constructif que nous avons pu, ensemble, travailler à la reconnaissance des infirmiers libéraux comme des acteurs incontournables des soins à domicile en Corse.*

*Je remercie également, Anne, notre assistante, qui effectue un travail administratif considérable et sans qui rien n'aurait été possible.*

*Je souhaite à ceux qui ne renouvelleront pas leur candidature « bonne continuation », et aux autres « une campagne électorale à l'image de cette mandature : cordiale », ce dont je n'ai aucun doute. Bien que représentant les différents syndicats nationaux, nous sommes, ici, bien loin du tumulte national.*

*Nos représentants nationaux, quant à eux, devraient davantage écouter les infirmiers de terrain, dans une élection avant tout régionale bien que les résultats détermineront la représentativité nationale.*

*Bonne lecture à tous.*

*Nathalie Sanchez*

## Hospitalisation A Domicile (HAD) : du local au national

### Fermeture de l'Antenne HAD de Corse en Balagne :

C'est par un article du 23 juin 2015 du Corse Matin que nous apprenions la nouvelle.

Information bientôt relayée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), qui convoque l'URPS Infirmiers, le 28 juillet dernier, à une réunion extraordinaire en présence des différents acteurs de santé et acteurs politiques, afin de déterminer les raisons de cette fermeture et « *d'étudier les actions à mener pour une reprise* ».

Ladite réunion s'est tenue à l'île Rousse en présence des élus URPS Frédéric Albericci et Nathalie Sanchez, accompagnés des infirmières libérales du secteur représentées par la présidente du Gepi de Balagne, Mme Clarisse GOUX, et Karine Stanich, vice présidente. Etaient également présent M. François AMBROSINI, infirmier libéral, venu au titre de élu local.

Diverses personnalités avaient également fait le déplacement dont, entre autres, Mme A. Ballereau sous préfète de Calvi, Dr C. Rychewaert directeur de l'hôpital de Calvi, Mr Heurguier délégué territorial de Haute Corse de l'ARS, des élus locaux et bien sûr Mme Brignoli, directrice de l'HAD de Corse.

TSVP

**URPS INFIRMIERS - CORSE**

Téléphone : 04.95.32.48.98

E-Mail : [urps.infirmierscorse@orange.fr](mailto:urps.infirmierscorse@orange.fr)

## L.H.A.D. du local au national (suite)

A noter que les « prescripteurs » (médecins libéraux ou hospitaliers) étaient absents, tout comme les représentants des organismes d'assurance maladie, les infirmiers n'ayant aucun pouvoir dans ce domaine.

→ La réunion a surtout permis aux infirmiers libéraux de faire un état des lieux des relations entretenues entre ces derniers et l'HAD de Corse.

Clarisse Goux et Karine Stanich ont largement évoqué le *résultat d'un sondage interne* aux infirmiers du GEPI de Balagne où 9 cabinets sur 11 ne souhaitent plus travailler avec cette HAD.

Les raisons évoquées sont :

- non respect de la nomenclature des actes,
- coordination non assurée par l'HAD,
- non règlement de la MCI,
- factures non réglées par l'HAD
- infirmiers libéraux uniquement sollicités pour les soins de nursing (les soins techniques étant réalisés par les IDE salariées de l'HAD)

Ces arguments ont été étayés par des témoignages d'infirmiers :

Exemple de Marie (prénom a été changé), jeune infirmière, qui n'avait pas d'avis prioris sur une collaboration avec l'HAD, et qui même était plutôt rassurée de pouvoir prendre en soins un patient avec une pathologie complexe :

« Au départ, la collaboration se passe plutôt bien, jusqu'au jour où l'HAD de Balagne ferme et me laisse seule pour la prise en charge totale du patient. J'ai assuré les soins jusqu'au décès du patient. Mais à ce jour, l'HAD ne m'a toujours pas réglé les soins malgré mes relances, l'HAD évoquant des problèmes de trésorerie !... »

Une autre infirmière rajoute : « l'HAD m'a demandé de me faire régler directement par la caisse d'assurance maladie... ».

En fin de réunion, la directrice de l'HAD de Corse, venue rétablir sa suprématie, avec l'appui de l'ARS, est repartie bien dépitée. Et, étonnement, le représentant de l'ARS semblait bien moins prompt à assurer sa défense. Nul doute qu'il y aura une suite à cette réunion. En attendant, les patients de Balagne éligibles à l'HAD sont tous pris en charge par les infirmiers libéraux.



## Des résonances entre l'actualité locale et les négociations nationales

Notre actualité locale décrite ci avant fait écho aux négociations qui ont eu lieu au cours de l'année au niveau national entre la Fédération Nationale de l'HAD (Fnehad) -représentée par sa présidente Mme E. Hubert- et les 4 syndicats représentatifs infirmiers. La demande de renégociation de l'Accord Cadre de collaboration entre les HAD et les infirmiers libéraux qui date de 2008 est à l'initiative de E. Hubert, suite à 2 avancées conventionnelles pour les IDELS, à savoir :

1/ la prise en compte de l'activité de soins HAD dans le cadre conventionnel pour le calcul de nos cotisations d'assurance maladie.

2/ et dernièrement la revalorisation des cotisations de perfusion et la création de la MCI qui engendreraient un surcoût pour les HAD ; surcoût que elles ne pourraient pas assumer sans revaloriser leur forfait de soins.

Les syndicats et la Fnehad ont travaillé toute l'année sur la question, sans réussir à trouver un consensus

A ce jour, sachez que aucun syndicat n'a signé de protocole d'accord, compte tenu des demandes de la Fnehad qui exige la limitation de la rémunération journalière des IDEL à 120 " maximum, le paiement de la MCI uniquement pour les patients en soins palliatifs, et enfin la dégressivité en cas de actes multiples (application de la convention nationale).

Par contre, 2 syndicats sur 4 ont souhaité participer à un Observatoire, pour une durée de 6 mois, afin que les IDELS puissent faire remonter les problèmes de coopération avec l'HAD. Encore faudrait-il que notre profession souhaite témoigner ?!

Pour l'instant, nous ne pouvons que vous conseiller d'être très prudents dans vos collaborations avec l'HAD. Prenez le temps de lire soigneusement les conventions que l'on vous propose et surtout n'acceptez pas d'être réglé en dessous du tarif conventionnel.

L'URPS Infirmiers reste à votre disposition pour recueillir vos témoignages d'abus de la part des HAD.

Notre rôle est d'être vigilant, à vos côtés.

Nous ne manquerons pas, ensuite, de faire remonter une synthèse à l'ARS, qui est le promoteur de l'HAD en Corse ne l'oublions pas !

## CONGRES et FORMATIONS

L'URPS n'est pas responsable du contenu ni de la qualité des formations et congrès dont elle se fait ici uniquement le relais. Liste non exhaustive. N'hésitez pas à nous transmettre votre avis sur les formations que vous suivrez.

### Débat public

**2 octobre 2015**  
à Corte (à 9h30)

#### Vivre en bonne santé en Corse

Quelle place pour la prévention dans le système de santé ?  
Agir pour préserver sa santé: utopie ou réalité ?  
Agir sur les inégalités: fatalité et/ou actions précoces et coordonnées ?  
Les méthodes de prévention sont-elles efficaces ?

**Ouvert à tous et gratuit**

**Inscription recommandée sur :**  
[www.ars.corse.sante.fr/index.php?id=123887](http://www.ars.corse.sante.fr/index.php?id=123887)

### Congrès de l'ANGIIL

**16, 17 et 18 septembre 2015**  
à Porticcio

#### Séminaire comptable, juridique et fiscal

pour les infirmiers libéraux

**Plus d'infos : [www.angiil.com](http://www.angiil.com)**

Un récapitulatif des formations disponibles en Corse en cette fin d'année vous parviendra par mail prochainement.



les Journées  
**régionales**  
de la CPC

Formations pratiques médicales et paramédicales / Traitement / Événements de Plaisirs et de Culture

**Menton**  
15-16 octobre  
2015  
Palais de l'Europe

Pré-programme  
**Infection de plaie en pratique quotidienne**  
Wound Infection in Daily Practice

N° de formation continue  
11 91 059 64 91

Comité Scientifique Régional : L. Teot, M. Romanelli  
Comité National : S. Meaume, L. Teot

Retrouvez les informations  
Tél : +33 (0)1 40 07 11 21  
[www.mfcongres.com](http://www.mfcongres.com)

Avec le partenariat de  
Société Française et Française des Plaisirs et de Culture  
CPC | JPC

Programme et inscription sur  
**[www.mfcongres.com](http://www.mfcongres.com)**

**N° formation continue : 11 91 059 64 91**

**- N° DPC : 2526**

## EN BREF

### L'Ordre Infirmier rétabli !

Réunie le mercredi 22 juillet 2015, la commission des affaires sociales du Sénat a examiné le projet de loi n° 406 (2014-2015) de « modernisation de notre système de santé ».

La commission a profondément remanié ce projet de loi et **a supprimé l'article 30 bis A**, introduit par l'Assemblée nationale, qui prévoyait la suppression de **l'ordre national des infirmiers**.

Le reste du projet de loi sera examiné en séance publique en session extraordinaire, à partir du 14 septembre.

Rappel : Conformément à l'article L. 4311-15 du code de la santé publique, un infirmier ne peut exercer que s'il a obtenu son inscription au tableau de l'Ordre National des Infirmiers. Si vous n'êtes pas encore inscrit, vérifiez que votre assurance Responsabilité Civile Professionnelle vous assure bien en cas de sinistre.

### Les élections URPS : le compte à rebours

19 octobre : publication des listes des candidats

23 nov - 4 décembre : campagne officielle

30 novembre : date limite d'envoi du matériel électoral (*surveiller votre boîte à lettres*)

**07 décembre** : date limite du vote par correspondance (*les électeurs sont les IDELS effectivement conventionnés CPAM au plus tard au 1er août*)

11 décembre : dépouillement et proclamation des résultats

### Aide financière à la télétransmission : dérogation

Vous avez recours à un remplaçant pour vos congés annuels, de formation, de maladie ou de maternité ? Vous êtes alors dans l'incapacité, durant cette période, de réaliser des FSE au titre du remplaçant (la carte CPS étant non cessible) et vous risquez de perdre « l'aide financière à la télétransmission ».

Alors, en attendant la création de la « carte CPS remplaçant » et pour ne pas pénaliser les IDELS ayant recours à des remplaçants, il est désormais possible de faire une demande de recalcul du taux de télétransmission par la CPAM.

Demande à faire en CPD des infirmiers (Commission Paritaire Départementale) avec des justificatifs (contrat de remplacement). Le re-calcul tiendra compte du temps d'absence et sera comparé aux taux des années antérieures. La CPD accordera l'aide de façon exceptionnelle si le taux recalculé atteint les 70% de FSE requis (acté en CPD 2B du 15 septembre 2015).

### « 101 questions sur la douleur cancéreuse »

Fascicule de 70 pages disponible sur simple demande à [urps.infirmierscorse@orange.fr](mailto:urps.infirmierscorse@orange.fr) (nbre d'exemplaires limité)

### Accessibilité des cabinets : 27 sept. dernier délai

C'est la date avant laquelle vous devez avoir conclu un **AdAp**. Plus d'infos sur [www.developpement-durable.gouv.fr/Les-professions-liberales-reussir.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-professions-liberales-reussir.html) ou [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr) qui comporte aussi un volet spécifique « cabinet médical ».

### LA.V.A.T. (Assurance Volontaire contre les Accidents du Travail)

Le régime d'assurance maladie des praticiens et auxiliaire médicaux conventionnés dont les IDELS font partie (P.A.M.C.) ne couvre pas le risque accident du travail - maladie professionnelle. Il faut donc souscrire une assurance spécifique contre ces risques → l'AVAT

C'est une assurance dite "volontaire", non obligatoire.

Ne pas s'assurer c'est prendre le risque en cas d'accident **déclaré en accident du travail** : que la Caisse d'assurance maladie et la mutuelle se retournent contre l'IDEL pour demander le remboursement des frais médicaux et d'hospitalisation liés à l'accident.

Comment adhérer ? Demander à votre CPAM le formulaire N° Cerfa : 11227\*02 - N° d'homologation ministérielle : S6101c et le remplir.

Comment régler sa cotisation ? C'est l'URSSAF qui vous demandera le règlement chaque trimestre (au minimum 93 " par trimestre en 2014).

Rq : cette cotisation supplémentaire est déductible de vos revenus professionnels

Plus d'infos sur <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches>

## Un œil sur les « actions URPS 2015 »

1

### Etude régionale sur l'exercice infirmier :

C'est le temps pour l'Observatoire Régional de la Santé d'analyser les données recueillies.

2

### Participation aux Contrats Locaux de Santé (CLS) :

L'URPS Infirmiers présentera le 17 septembre à Porto Vecchio un projet en faveur du maintien à domicile des personnes âgées. A suivre...

3

### Dossier coordination Ville / Structure d'hospitalisation (clinique, hôpital) :

Lisibilité . Communication . Harmonisation : 3 mots au cœur du chantier piloté depuis 3 ans (2012) par l'équipe URPS Infirmiers Marie-Claude MILHAU à Ajaccio.

Il a fallu beaucoup de patience et de ténacité pour que les différents acteurs se rencontrent, se comprennent et s'accordent. La réalisation pratique se heurte à l'hétérogénéité et à la complexité des systèmes informatiques.

Aujourd'hui les objectifs de travail, en cours de réalisation entre Professionnels de Santé Libéraux (IDELS, pharmaciens, médecins) et les structures d'hospitalisation (Clinique du Sud, Hôpital de la Miséricorde, et prochainement l'hôpital de Castelluccio), s'articulent autour des axes suivants :

#### 1 . La lisibilité des professionnels de santé qui se matérialise par :

→ une **carte de coordination** que le patient garde avec sa carte vitale et qui répertorie les professionnels de santé habituels et autres services à domicile déjà en place.

Cette carte est réalisée et financée par l'URPS Infirmiers. Sa diffusion via les IDELS à destination de leur patientèle aura lieu à l'automne 2015 (5 000 exemplaires produits pour commencer).

→ une **fiche d'accueil du patient** remplie à l'accueil de la clinique ou de l'hôpital (inclus dans la procédure d'admission) et où figurent noms et coordonnées des professionnels de santé habituels du patient

Grâce à ses renseignements notés au dossier du patient, l'IDEL peut être informé(e) de la date de retour à domicile. Le pharmacien peut être contacté préalablement afin de s'assurer de la disponibilité des produits prescrits (surtout en cas de sortie en week-end). Il en sera de même les services d'aide à domicile.

#### 2 . La communication post-hospitalisation grâce à la « fiche de sortie »

Cette **fiche de sortie** est destinée à l'IDEL, Elle comporte :

- les coordonnées (nom de contact et téléphone) du service dans lequel le patient a été hospitalisé (pour les joindre en cas de question ou de problème lors du retour à domicile)
- les grandes lignes de l'objet de l'hospitalisation
- le détail des médicaments reçus (ou des soins faits) le jour J de la sortie d'hospitalisation

#### 3 . Harmonisation de la rédaction des ordonnances

Des **ordonnances « pré-typées »** sont mises à la disposition des chirurgiens afin que le même vocabulaire et les bonnes codifications soient utilisés.

#### Les perspectives

Un travail de 3 années sur Ajaccio qui a rencontré des difficultés mais aussi des acteurs de santé qui ont permis la mise en place d'actions concrètes .

L'ambition affichée sera de tirer profit de cette expérimentation ajaccienne et de faire profiter les autres micro régions de l'île.

Contacts : Marie-Claude MILHAU : [mcmilhou@gmail.com](mailto:mcmilhou@gmail.com) ou 06.16.40.40.20 ou directement l'URPS

## Un œil sur les « actions URPS 2015 » (suite)

4

### Relookage du site internet de l'URPS Infirmiers

Créé en 2012 notre site internet se modernise pour mieux répondre à vos attentes : infos pratiques, téléchargement de nos Lettres électroniques avec leurs thématiques spécialisées, pétitions en ligne etc. Nouvelle version accessible bientôt.

5

### Création de la carte de coordination des professionnels de santé

En page 5, ce support vous a été présenté comme l'un des outils au cœur de la « coordination entre les professionnels de santé libéraux et les structures d'hospitalisation ». Emboitant le pas à d'autres régions de France, l'URPS a conceptualisé et autofinancé sa carte de coordination. Sortie des presses de l'imprimeur prévue en octobre. Vous pourrez en commander gratuitement un lot et offrir la carte à vos patients qui y inscriront les noms et coordonnées de leurs professionnels de santé habituels ainsi que de leurs services d'aide.

## POINT EPIDEMIOLOGIQUE

### 1- Hépatites, rougeole, gale et autres : un œil sur les signalements en Corse et en PACA depuis le début de l'année

janv-août 2015	Fièvre typhoïde	Hépatit. A	Infect° inva- sive à mé- ningo.	Légio- nellose	Listériose	Rougeole	Toxi infect° alim. col- lective	Epidem. de GEA	Epidem. d'IRA	Episode de gale	autres infectieux
PACA	1	23	21	88	15	8	59	52	81	33	100
CORSE	0	0	1	2	2	0	3	1	0	0	9

Données INVS | Veille hebdo n°2015-36

### 2- Campagne de vaccination antigrippale 2015-2016 :

Lors de la campagne précédente, le vaccin antigrippal s'est avéré bien moins efficace que les années précédentes : une efficacité de l'ordre de 23 % selon l'OMS par rapport à 50 à 70 % habituellement. La vitesse à laquelle le variant (H3N2) s'est imposé a beaucoup surpris. Identifiée alors que la composition du vaccin 2014-2015 était déjà décidée, la souche variante s'est devenue dominante qu'en septembre 2014. Pour le Dr Joseph Breese, épidémiologiste au CDC\* : « C'est une situation très inhabituelle qu'une nouvelle souche se développe et devient dominante aussi rapidement après le début de la production vaccinale. ».

Démarrage de la campagne de vaccination 2015/2016 prévu début octobre.

\*Centers for Disease Control and Prevention

## OFFRES d'EMPLOI

### Préleveur/préleveuse en laboratoire

Poste pour IDE débutant(e) ou confirm(é)  
CDD de remplacement  
Poste basé sur la région bastiaise  
Rémunérat° selon exp. et profil : 1800 à 2100 " brut /mois (plein temps)  
Poste à pourvoir rapidement

Adresser votre candidature à :

Laboratoire VIALLE Immeuble Santa Maria - Lupino -  
à l'attention de responsable RH 20600 Bastia

ou par mail [fb.lamvialle@orange.fr](mailto:fb.lamvialle@orange.fr)

Plus d'infos auprès de Fabrice Boulanger au 04.95.30.17.40

Offre reçue à l'URPS le 08/09/2015



L'URPS dégage sa responsabilité concernant le contenu des annonces d'offres d'emploi dont elle se fait ici le relais.